

# VERTIKAL PRIM+ A

CONÇU & FABRIQUÉ EN FRANCE



## DÉSIGNATION

**PRIMAIRE UNIVERSEL EN PHASE AQUEUSE, IMPRIME ET FIXE TOUS SUPPORTS BRUTS OU PEINTS**

**VERTIKAL PRIM+ A** constitue l'impression pour le système d'imperméabilité **VERTIKAL-FLEX**, et pour les revêtements : **VERTIKAL MINÉRAL**, **VERTIKAL FM MAT**, **VERTIKAL RSE 50**, **VERTIKAL THERMA 50** et **VERTIQUARTZ**.

FINITION : **ASPECT MAT OPACIFIANT**

TEINTES : **BLANC** et **NUANCIERS VERTIKAL®**



## CLASSIFICATION

AFNOR N F T 36-005 - Famille I Classe 7b2



## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Liant : Résine acrylique
- Densité : 1,30
- Extrait sec : 49 %
- Taux volumique d'extrait sec : 33 %



## DESTINATION

### EMPLACEMENT

- Sur façades alcalines et anciens fonds sains où l'on désire appliquer une couche d'impression et de régulation.

### SUPPORTS

- Enduits de liants hydrauliques, ciments et dérivés, bétons, briques, parpaings.
- Anciennes peintures, revêtements plastiques épais.



## RÈGLEMENTATION COV

- Conforme à la directive COV 2004/42/CE.
- Valeur limite UE pour ce produit (cat A/g) : 30 g/L (2010).
- Ce produit contient moins de 2 g/L COV.



## ASSURANCE

**VERTIKAL PRIM+ A** est un produit à usage professionnel, assuré auprès de la compagnie AXA au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.

Durée de conservation en emballage d'origine non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité : 12 mois.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.



## → PROPRIÉTÉS

- Insensibilité à l'alcalinité du support.
- Excellente adhérence.
- Bonne imprégnation des fonds bruts et anciens fonds peints non farinant.
- Assure le parfait accrochage des revêtements de finition.
- Peut se fabriquer dans les teintes du nuancier VERTIKAL®.

## → MISE EN OEUVRE

### PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Elle devra se faire conformément aux DTU 42.1 et 59.1.
- Les anciennes peintures seront nettoyées à l'eau sous pression après élimination préalable des parties non adhérentes, par grattage et brossage soignés.
- Dans le cas de soubassements contaminés par les sels minéraux, prévoir un traitement au **VERTIKAL AQUASTOP L** ou **C** et/ou **VERTIKAL STOPSEL** avant application du primaire VERTIKAL®.
- Dans le cas de supports contaminés par des mousses, algues, lichens, champignons, bactéries, ..., procéder au traitement anticryptogamique et antibactérien **VERTIKAL NETTOYANT I** ou **VERTIKAL NETTOYANT CPC**, et sur supports très contaminés au **VERTIKAL NETTOYANT I** suivi d'un lavage et complété par l'application du **VERTIKAL NETTOYANT CPC** avant application du primaire VERTIKAL®.

### DILUANT et NETTOYAGE

- À l'eau.

### APPLICATION

- Malaxer avant emploi pour toutes applications.
- Brosse et rouleau : diluer de 5 à 8 %.
- Airless : diluer de 3 à 5 %.

### RENDEMENT DE SURFACE

- Consommation variable suivant l'aspect plat ou relief du support et sa porosité.
- 5 à 8 m<sup>2</sup>/L pour une couche.

### SÉCHAGE À 20 °C et HUMIDITÉ RELATIVE DE 65 %

- Hors poussières : 10 minutes.
- Sec : 1 heure.
- Recouvrable : 2 heures.

### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas appliquer par température inférieure à 5 °C et supérieure à 30 °C, par grand vent, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, en plein soleil et par temps de pluie.
- Stocker à l'abri du gel.
- Se référer à notre Fiche de Données de Sécurité (consultable sur [www.vertikal.fr](http://www.vertikal.fr)).

### DÉCHETS

- Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux. CED : 080112.

